

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023
 Convocation du 20 juin 20223

N° 2023_06_033

Objet : Jeunesse - Mise en place tarification service jeunesse

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33
 Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39
 Vote contre : pour : 39 abstention :

Guy Clément, vice-président en charge de l'enfance et des actions sociales rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche que dans le cadre de la CTG, elle souhaite développer l'offre d'accueil en direction de la jeunesse. Ce développement passe par la proposition de nouvelles offres qui sont soumises à déclaration auprès des organismes compétents.

Ces déclarations, en échange d'un soutien technique (SDJES) et financier (CAF), doivent répondre à un cahier des charges. Notamment la non gratuité aux usagers pour bénéficier de ces accueils.

Pour répondre à ce cahier des charges, permettre l'accès au plus grand nombre, faciliter les démarches des familles, renforcer la cohérence dans les accueils en direction de la jeunesse, Il est proposé un tarif forfaitaire annuel permettant un accès à :

- l'Accueil Jeune inconditionnel (14 ans et +) : les mercredis, les vendredis soir et les vacances
- l'Accueil du vendredi (11-13 ans) : les vendredis soir
- Les actions ponctuelles : Aluna, RAID, sorties du samedi, etc.
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Ado

QF	Forfait annuel
0 à 720	17 €
721 à 1052	25€
+ de 1052	40 €
Hors Territoire	60 €

SLOW

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide la nouvelle tarification.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON